

*Proposition présentée par le Bureau du Grand Conseil :
M^{me} et MM. François Lefort, Diego Esteban, Jean-Luc
Forni, Jocelyne Haller, Raymond Wicky, Christian Flury,
Stéphane Florey*

Date de dépôt : 14 janvier 2021

Proposition de résolution

**autorisant Monsieur Jean Charles Lathion, député suppléant, à
accepter la médaille de Chevalier de l'Ordre de l'Etoile d'Italie**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'article 22 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève ;
- la lettre de demande de Monsieur Jean Charles Lathion du 14 décembre 2020 qui est annexée à la présente proposition de résolution, comme exposé des motifs ;

Le GRAND CONSEIL :

autorise Monsieur Jean Charles Lathion à accepter la médaille de Chevalier de l'Ordre de l'Etoile d'Italie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Bureau du Grand Conseil vous soumet la présente proposition de résolution en application de l'article 22 de la loi portant règlement du Grand Conseil.

Le Bureau ne se prononce pas sur l'acceptation ou le refus de cette demande, mais soumet cette proposition de résolution afin que le Grand Conseil puisse se déterminer.

La lettre de Monsieur Jean Charles Lathion du 14 décembre 2020 est annexée comme exposé des motifs.

ANNEXE

Jean Charles LATHION
Rue de la Tour-Maitresse 7
1204 GENEVE

Monsieur François LEFORT
Président du Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 GENEVE

Genève, le 14 décembre 2020

Concerne : Art. 22 de la loi portant règlement du Grand Conseil – Demande de dérogation

Monsieur le Président,

En date du 29 mai 2018, la Société des associations italiennes de Genève (SAIG) a sollicité pour moi, auprès du Consul général d'Italie à Genève, la médaille de Chevalier de l'Ordre de l'Etoile d'Italie (Cavaliere del Ordine della Stella d'Italia). J'apprends aujourd'hui que le gouvernement italien a décidé de me l'attribuer.

Par la présente, je sollicite l'autorisation d'accepter cette distinction par dérogation, conformément à l'art. 22 de notre règlement.

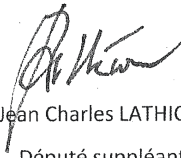
Parallèlement à mon engagement politique au service de notre communauté genevoise, j'ai œuvré, dans le cadre de la SAIG, à faciliter les relations entre cette association dont je fais partie, et les autorités ainsi que les institutions de notre canton. Fort des relations acquises durant ma vie professionnelle en ma qualité de directeur de la formation professionnelle, puis de directeur à la direction générale de l'OFPC, et de ma position de conseiller municipal, puis de président du Conseil municipal, j'ai pu ainsi favoriser l'organisation d'événements permettant, par exemple, de mettre en valeur l'excellence italienne dans le cadre prestigieux de l'Ecole hôtelière de Genève ou de l'ORIF de Pont-Rouge.

Comme vous le savez, la SAIG s'est également impliquée dans l'inauguration de plusieurs monuments à la mémoire des immigrés italiens. De plus, elle œuvre dans le domaine social en préparant et offrant des repas aux aînés du quartier des Charmilles. Elle est présente dans le domaine culturel également en organisant des spectacles issus du folklore et du répertoire culturel italiens.

Mon engagement a été reconnu par les autorités italiennes qui, aujourd'hui, tiennent à m'élever à cette distinction.

Etant de mère italienne et attaché à mes racines italo-suisse, c'est un très grand honneur pour moi et je souhaite que Genève, par l'intermédiaire de son Grand Conseil, m'autorise à accepter cette distinction. La cérémonie de remise de la médaille sera fixée en février en fonction de la décision de ce parlement.

En espérant que ma demande recevra un bon accueil, je vous adresse, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.



Jean Charles LATHION
Député suppléant